Adoption en CFVU	10/10/2023
Date de mise en ligne (intranet, internet)	17/10/2023
Date de transmission au rectorat	17/10/2023



RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE : Droit, économie, gestion LICENCE MENTION : Gestion

Licence 1 ère et 2 ème année :

• gestion: L2F101, L2F201

Licence 3^{ème} année:

• parcours « gestion – finances » : L3F307

• parcours « stratégie et économie d'entreprise » : L3F302

parcours « comptabilité, contrôle, audit » : L3F304

Double licence 1ère, 2ème, 3ème année :

- parcours « gestion-droit » : D2F1W1, D2F2W1, D3F3W1

- parcours « gestion-cinéma » : D2F1D1, D2F2D1, D3F3D1

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions des articles L. 612-2 à L. 612-4;

Vu les dispositions des articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatives aux diplômes en partenariat international ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ; Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, tel que modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ; Vu l'arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle tel que modifié par l'arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

I. GENERALITES

1. La licence est constituée de 6 semestres d'enseignement. Le parcours « comptabilité - contrôle - audit » (CCA) comporte deux semestres. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement, pour un total de 180 crédits européens ECTS. Le nombre de crédits affectés à un semestre est de 30 pour l'ensemble des UE de ce semestre. Chaque enseignement et unité d'enseignement est affecté d'un coefficient. Les unités d'enseignement permettent de valider des blocs de compétences. L'échelle des coefficients et des crédits sont cohérentes. Le rapport entre les coefficients des unités d'enseignement ne peut excéder la proportion de 1 à 5.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe une session principale et une session dite de « seconde chance » (qui correspond à un rattrapage). Cette dernière pourra concerner aussi bien les enseignements théoriques que préprofessionnels comme la soutenance d'un mémoire.

- 2. Conformément aux articles L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.
- 3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, chaque étudiant a la possibilité, en relation avec le directeur d'études, de choisir parmi les options proposées dans les maquettes de licence, sous réserve des places disponibles.
- 4. Le paragraphe 3 ne s'applique pas pour le parcours « comptabilité contrôle audit » dans la mesure où il s'agit d'un diplôme réglementé.

II. INSCRIPTIONS

- 1. L'inscription administrative est annuelle (conformément aux dispositions de l'article D. 612-2 du code de l'éducation) et se fait en début d'année universitaire conformément à l'arrêté du président de l'université statuant chaque année sur les dates limites d'inscription administrative. L'inscription administrative est obligatoire et préalable à l'inscription pédagogique.
- 2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement. Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés, ou bénéficiant d'un autre régime spécifique (engagement citoyen...), peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (voir site http://www.univ-paris1.fr/ rubrique « Vie étudiante »).

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

L'accès à la troisième année de licence mention « gestion » parcours « comptabilité - contrôle - audit » nécessite l'obtention du CPECCA (certificat préparatoire aux études de comptabilité-contrôle-audit) de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la validation de deux années d'études supérieures.

3. Inscription par transfert:

Conformément à l'article D. 612-8 du code de l'éducation, un étudiant régulièrement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et désirant obtenir son transfert dans un autre établissement public d'enseignement supérieur doit en faire la demande à son chef d'établissement ainsi que, sous son couvert, au chef de l'établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert est subordonné à l'accord des deux chefs d'établissement. Dans ce cas, l'inscription annuelle prise dans l'établissement de départ est valable dans l'établissement d'accueil. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. Lorsqu'un étudiant change d'établissement, les études qu'il a effectuées sont prises en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil, au vu de la scolarité déjà accomplie.

Les modalités de prise en compte du parcours déjà réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en L3 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de l'UFR ou de l'Institut.

Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de l'UFR ou de l'Institut.

4. Inscription par validation d'acquis personnels (code de l'éducation, article L. 613-5), validation des acquis de l'expérience (code de l'éducation, article L. 613-4) ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (code de l'éducation, article L. 613-3):

La validation d'enseignement se fait par UE entières ou par éléments constitutifs d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution d'une note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation est prononcée par le jury de validation compétente de l'UFR ou de l'Institut désigné par le président de l'université.

III. PROGRESSION

Un étudiant auquel ne manque qu'un semestre est autorisé à s'inscrire dans l'année suivante. Dans ces conditions, un étudiant peut s'inscrire simultanément dans deux années d'études consécutives de la même formation. Toutefois, un étudiant ne peut s'inscrire en L3 s'il n'a pas validé les semestres 1 et 2 de L1.

Les étudiants qui n'ont validé qu'un semestre d'enseignement peuvent bénéficier de dispositifs de réorientations. Sous la coordination de la direction des études compétente, les étudiants en difficultés et notamment ceux qui n'ont pas validés un semestre de licence, pourront se voir proposer un accompagnement individualisé.

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Un étudiant ne peut s'inscrire en L3 parcours « comptabilité - contrôle - audit » s'il n'a pas validé les 4 semestres de L1 et L2 et obtenu le CPCCA (cf. disposition particulière II.2). Les étudiants qui n'ont pas été autorisés à redoubler en licence, seront convoqués à un entretien d'orientation.

IV. EXAMENS

- 1. La première session d'examen est organisée aussitôt après la fin des enseignements.
- 2. Une session de « seconde chance » (c'est-à-dire de rattrapage) a lieu, après les résultats de la session initiale, lorsque l'étudiant n'a pas validé son année dans les matières où il n'a pas obtenu la moyenne.

La note attribuée dans chaque matière à la seconde chance correspond à la meilleure note entre les notes obtenues à la première et à la seconde chance (sans prise en compte du contrôle continue pour la seconde session).

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

La note attribuée dans chaque matière à la deuxième session se substitue à celle obtenue lors de la première session.

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- 1. L'appréciation des connaissances e seront sous la forme de l'épreuve écrite t des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre peuvent résulter :
 - d'un contrôle continu et d'un examen final,
 - d'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal)
 - d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale.

Pour les 3 années de la mention GESTION parcours Gestion/Finance ou SEE, tous les examens seront sous la forme d'épreuve écrite anonyme (sauf si la maquette précise qu'une épreuve orale est prévue).

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Pour la L3 parcours « comptabilité - contrôle - audit », les épreuves écrites peuvent être remplacées par des examens oraux :

- Un grand oral;
- Un projet tutoré ;
- Une note de participation.
- 2. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
- L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire. Il ne peut être toléré
 plus de trois absences motivées par semestre.

 La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de
 grossesse ou de handicap.
- 4. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes.

VI. NOTATION DES EPREUVES

A. Notes, coefficients et crédits

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes : *cf. les maquettes des enseignements*.

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve. Une note minimale de 6 sur 20 est fixée pour chacun des enseignements de la L3 parcours « comptabilité - contrôle - audit ». Dans le cas où l'étudiant obtient une note inferieure à 6/20 à une matière tout en ayant obtenu la moyenne dans l'UE ou au semestre, seule la matière concernée devra faire l'objet du rattrapage.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inferieure à 6/20 à une matière :

- L'unité d'enseignement ne peut être validée
- La compensation au sein du semestre ne peut être effectuée

La note attribuée dans chaque matière à la deuxième session se substitue à celle obtenue lors de la première session

B. Bonifications

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.

- 2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne cœfficientée du semestre.
- 3. Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les étudiants se voient proposer, dans les maquettes de chaque formation, à la fois des cours obligatoires qui constituent le socle commun de connaissances et des cours optionnels qui contribuent à l'individualisation des parcours. Ces cours optionnels seront ouverts en fonction des places disponibles.

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Le paragraphe 3 ci-dessus ne s'applique pas.

- 4. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de licence quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation, sous réserve de places disponibles.
- 5. Les stages autorisés sous condition par le Directeur de la licence (ou son représentant) en L1 sont réalisés entre la L1 et la L2, et peuvent donner lieu à une bonification au premier semestre de la L2.
- 6. Uniquement pour les parcours Gestion/Finance et SEE : les stages autorisés sous condition par le Directeur de la licence (ou son représentant) en L2, sont réalisés entre la L2 et la L3, et peuvent donner lieu à une bonification au premier semestre de la L3 parcours Gestion-Finance ou SEE.

VII. CAPITALISATION ET COMPENSATION

- 1. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les crédits, unités d'enseignement et diplômes peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
- 2. Unités d'enseignements :
 - Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
- 3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne, dans les UE non validées. Les crédits qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
- 4. Semestre:
 - Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
- 5. **Compensation annuelle** : elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
 - Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition.
- 6. **Compensation** « **exceptionnelle** » pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique globalement sur les semestres S1, S2, S3 et S4 :
 - Les étudiants ayant validé leurs deux semestres de L2 mais un seul semestre de L1, peuvent bénéficier par décision du jury, de la validation du semestre de L1 non validé par une modalité de compensation exceptionnelle.

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Le paragraphe 6 ci-dessus ne s'applique pas.

- 7. Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
- 8. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
- 1. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
 Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VIII. OBTENTION DES DIPLOMES

A. Diplôme intermédiaire DEUG

- 1. Sans demande expresse de l'étudiant, le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.
- 2. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part les 2 semestres de L1 et d'autre part les 2 semestres de L2.
- 3. En cas d'obtention, le diplôme est édité sur demande.

B. Diplôme final de licence

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation énoncée au chapitre VII notamment ses alinéas 5 et 6.

Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit valider les semestres 5 et 6 de la licence parcours « comptabilité - contrôle - audit » avec possibilité de compensation annuelle sous réserve des règles de compensation énoncées chapitre VII alinéa 5.

Le diplôme de licence est accompagné d'un supplément au diplôme décrivant la formation suivie ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

C. Mentions

La validation du diplôme (DEUG ou Licence) est assortie des mentions suivantes :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 et strictement inférieure à 12.
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14.
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16.
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.

Pour le DEUG, la mention prend pour référence les notes des semestres 3 et 4 ou les notes des semestres 1, 2, 3 et 4 suivant les pratiques de chaque famille disciplinaire.

Pour la licence, la mention prend pour référence les notes des semestres 5 et 6.

IX. JURY

- 1. Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et a connaissance des modalités prévues dans le contrat pédagogique des étudiants pour la réussite étudiante. Il peut décerner des points de jury. La délivrance du diplôme de Licence ou le titre de DEUG est prononcé après sa délibération.
- 2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

X. REORIENTATION

Tout étudiant peut demander une réorientation à l'issue du S1, S2, S3 et S4 de licence. La commission de réorientation examine les demandes des étudiants et se prononce sur les matières pouvant être validées et sur les obligations d'études dans le cadre du nouveau cursus.

1. En cours de licence, des réorientations sont possibles en usant des passerelles prévues pour l'accès aux différentes formations.

<u>Disposition particulière pour le parcours « comptabilité - contrôle - audit » :</u>

Le paragraphe 1 ci-dessus ne s'applique pas.

2. L'étudiant qui change de filière au sein de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne conserve les unités et les enseignements capitalisés qu'il a validés lorsque ceux-ci figurent au programme de la nouvelle filière avec le même régime de contrôle des connaissances.

XI. REGIMES SPECIAUX

- 1- Les étudiants en situation de handicap et/ou présentant un problème de santé peuvent demander l'application des dispositions prévues le décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 (bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2012).
- 2- Des dispositions particulières sont arrêtées pour les étudiants suivant un enseignement à distance.

XII. STAGES (article L. 124-1 et suivants et D. 124-1 et suivants du code de l'éducation)

Les étudiants ont la possibilité dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable du diplôme et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle, rubrique « Insertion professionnelle »).toutes les maquettes de master l

<u>Disposition particulière pour les parcours « gestion - finance » et « stratégie et économie d'entreprise » :</u>

Les étudiants de la licence mention « gestion », parcours « gestion - finance » et « stratégie et économie d'entreprise », qui souhaitent poursuivre à l'école de management de la Sorbonne en master, doivent réaliser un stage (ou une expérience professionnelle) de plus de 6 semaines entre la L3 et le M1. Ils doivent rédiger un rapport qui sera évalué en M1 par un enseignant. L'étudiant doit aussi impérativement fournir avec son rapport le feuillet d'évaluation dûment rempli par son maître de stage (ou son équivalent). La note obtenue compte dans le calcul de la moyenne du second semestre de M1, comme l'indiquent les maquettes de Master 1ère année de l'école de management de la Sorbonne.

MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.

Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ; Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;

Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ; Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.

1. Caractéristiques de la césure

Période de césure - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éduction qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débuter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Non attribution possible d'ECTS.- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler <u>en France ou à l'étranger</u> et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006- 586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant- entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « Inscription en vue de bénéficier de la couverture d'assurance maladie » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour

bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.

3. Régime de la césure

Procédure.- Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

Convention pédagogique.- Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour (*V. modèle de convention pédagogique ci- joint*);
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

Modalité de validation de la période de césure :

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraine aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

Droits d'inscription.- L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Bourse.- Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Protection sociale.- Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

	Double Licence 1ère année parcours "gestion-droit" (D2F1W1)				
et			Volume Horaire		RCC
des	éléments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS
	Semestre 1				
Bloc de compétences	fondamentales GESTION 1			12	12
Cours obligatoire	Méthodologie	12	6	0	0
Cours obligatoire	Comptabilité financière	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Macroéconomie	36	16,5	6	6
Bloc de compétences	fondamentales DROIT 1			12	12
Cours obligatoire	Introduction au droit privé	36	18	6	6
Cours obligatoire	Droit constitutionnel I	36	18	6	6
Bloc de compétences t	ransversales 1		•	6	6
Cours obligatoire	Anglais de gestion	0	16,5	3	3
Cours obligatoire	Statistiques appliquées	36	16,5	3	3
Bonus (sport, langues)	•				
	Total	192	108 00		30
,	Volume horaire étudiant	192	108		
	Semestre 2				
Bloc de compétences f	ondamentales GESTION 2			12	12
Cours obligatoire	Mathématiques	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Microéconomie *	36	16,5	6	6
Bloc de compétences f	ondamentales DROIT 2			12	12
Cours obligatoire	Droit civil (famille)	36	18	6	6
Cours obligatoire	Droit Constitutionnel II	36	18	6	6
Bloc de compétences o	de professionalisation				
bloc de competences c					
Cours obligatoire	CV et lettre de motivation	0	3		
Cours optionnel	Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) *	0	1		
Cours obligatoire	Projet professionnel - Module DPEIP n°1	6	0		
Bloc de compétences t	ranservales 2			6	6
Cours obligatoire	Organisation et management	36	0	2	2
Cours obligatoire	Relations internationales et introduction au droit international	36	0	2	2
Cours obligatoire	Anglais de gestion	0	16,5	2	2
Bonus (sport, langues)				
	Total	222	89,5		30
	Valuma hausius 44dis4	-	1,5		
	Volume horaire étudiant	222	89,5		
		414	197,5		60
	Total annuel	61	1,5		

Cours obligatoire Macroéconomie 36 0 4 4 4 4 4 4 4 4 5 5		Double licence 1ère année parcours "gestion cinéma" (D2F1D1)				
Semestre 1	Intitulé des UE			Volume Horaire		RCC
18 18 18 18 18 18 18 18		•••	СМ	TD	Coef.	ECTS
Cours obligatoire Comptabilité financière 36 16,5 5 5 5 5 5 5 5 5 5		Semestre 1				
Cours obligatoire	UE 1: Managemen	t 1			18	18
Statistiques appliquées 36 16,5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Cours obligatoire	Comptabilité financière	36	16,5	5	5
Cours obligatoire Introduction à la gestion 36 0 4 4 4	Cours obligatoire	Macroéconomie	36	0	4	4
Cours obligatoire Introduction à la gestion 36 0 4 4 4	Cours obligatoire	Statistiques appliquées	36	16,5	5	5
Cours obligatoire Le cinéma des origines 24 0 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Cours obligatoire	Introduction à la gestion	36			
Cours obligatoire	UE 2 : Cinéma 1: Pr	atique et esthétique			8	8
Cours obligatoire Techniques du cinéma 0 36 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Cours obligatoire	Le cinéma des origines	24	0	2	2
Cours obligatoire Techniques du son 0 24 2 2 2 2 2 2 2 2	Cours obligatoire	Analyse de l'image cinématographique	o	24	2	2
UE 3 : UE Transversale 1	Cours obligatoire	Techniques du cinéma	0	36	2	2
Cours obligatoire	Cours obligatoire	Techniques du son	0	24	2	2
Cours obligatoire Culture et compétences numériques (C2I) 0 24 2 2 2 2 2 2 3 3 3 3	UE 3 : UE Transvers	ale 1			4	4
Cours obligatoire Culture et compétences numériques (C2I) 0 24 2 2 2 2 3 3 3 3 3 5 3 3 3 3	Cours obligatoire	Anglais des affaires	0	16,5	2	2
Total	Cours obligatoire	Culture et compétences numériques (C2I)	0	· ·	2	2
Total 168 157,5 30 325,5	UE 4 :				0	0
Semestre 2 18 18 18 18 18 18 18	Bonus : sport	r, activités culturelles, engagement citoyen, LV2	0	0	0	0
Semestre 2 18 18 18 18 18 18 18						
Volume horaire étudiant 168 157,5		Total	168	157,5		30
Semestre 2 UE 1: Management 2 Cours obligatoire			32	5,5		
Total annuel Stage design Stag		Volume horaire étudiant	168	157,5		
Total annuel Stage design Stag		Samastra 2				
Cours obligatoire Mathématiques 36 16,5 6 6 6	LIE 1 . Managaman					
Cours obligatoire Initiation au droit privé 36 16,5 6 6 6 6 6 6 6 6 6			26	16.5		
Cours obligatoire Organisation et management 36			-			
UE 2 : Cinéma 2: Pratique et esthétique Cours obligatoire Le cinéma muet 24 0 2 2 2 2 2 2 2 2 2			_	-		
Cours obligatoire					10	10
Cours obligatoire Etude de films muets Cours obligatoire Techniques et pratiques audiovisuelles Cours obligatoire Pratique de la photographie Cours obligatoire Technologies des médias UE3: UE Transversale de Préprofessionnalisation Cours obligatoire Anglais du cinéma Cours obligatoire CV et lettre de motivation Cours optionnel Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * Cours obligatoire Projet professionnel Module DPEIP n°1 Bonus: sport, activités culturelles, engagement citoyen, LV2 Total Total Total annuel 306 318 60	Cours obligatoire	Le cinéma muet	24	0		
Cours obligatoire Techniques et pratiques audiovisuelles Cours obligatoire Pratique de la photographie Cours obligatoire Technologies des médias UE 3: UE Transversale de Préprofessionnalisation Cours obligatoire Anglais du cinéma Cours obligatoire CV et lettre de motivation Cours optionnel Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * Cours obligatoire Projet professionnel Module DPEIP n°1 Bonus : sport, activités culturelles, engagement citoyen, LV2 Total Total Total Total annuel 0			-			
Cours obligatoire Pratique de la photographie Cours obligatoire Technologies des médias UE 3: UE Transversale de Préprofessionnalisation Cours obligatoire Anglais du cinéma Cours obligatoire CV et lettre de motivation Cours optionnel Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * Cours obligatoire Projet professionnel Module DPEIP n°1 Bonus : sport, activités culturelles, engagement citoyen, LV2 Total Total Total annuel 306 318 60			-			
UE 3: UE Transversale de Préprofessionnalisation 2	Cours obligatoire		-			
Cours obligatoire Anglais du cinéma 0 16,5 2 2 2 2 2 2 2 2 3 0 0 3 0 0 3 0 0 3 0 0	Cours obligatoire	Technologies des médias	0	24	2	2
Cours obligatoire	UE 3: UE Transvers	sale de Préprofessionnalisation			2	2
Cours optionnel Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * Cours obligatoire Projet professionnel Module DPEIP n°1 6 0 0 0 UE 4:	Cours obligatoire	Anglais du cinéma	0	16,5	2	2
Cours optionnel soutenance si nécessaire) * Cours obligatoire Projet professionnel Module DPEIP n°1 6 0 0 UE 4: Bonus : sport, activités culturelles, engagement citoyen, LV2 0 0 0 0 Total Total Total annuel 306 318 60	Cours obligatoire	CV et lettre de motivation	0	3	0	0
UE 4 : 0	Cours optionnel					
Bonus : sport, activités culturelles, engagement citoyen, LV2	Cours obligatoire	Projet professionnel Module DPEIP n°1	6	0	0	0
Total Total 138 160,5 30 298,5 Volume horaire étudiant 138 160,5 306 318 60 Total annuel	UE 4 :				0	0
Total 298,5 Volume horaire étudiant 138 160,5 Total annuel 306 318 60	Bonus : sport	r, activités culturelles, engagement citoyen, LV2	0	0	0	0
Total 298,5 Volume horaire étudiant 138 160,5 Total annuel 306 318 60						
298,5		Tatal	138	160,5		30
Volume horaire étudiant 138 160,5 Total annuel 306 318 60		ıotaı	29			
Total annuel 306 318 60		Volume horaire étudiant				
Total annuel				,-	<u> </u>	
Total alliaci		Total annuel	306	318		60
		Total alliaci	6	24		

	Double Licence 2ème année parcours "gestion - cinéma" (D2				
	Intitulé des UE		Horaire	Info	RCC
des élé	et des éléments pédagogiques (EP)		TD	Coef.	ECTS
	Semestre 3				
UE 1 : Management 3				12	12
Cours obligatoire	Instruments monétaires	36	16,5	4	4
Cours obligatoire	Mathématiques	36	16,5	4	4
Cours obligatoire	Informatique & enseignements du C2I	48	33	4	4
UE 2 : Cinéma 3 pratique	et esthétique			8	8
Cours obligatoire	Le cinéma parlant	24	0	2	2
Cours obligatoire	Etude de films parlants	0	24	2	2
Cours obligatoire	Atelier pratique cinéma	0	36	2	2
Cours obligatoire	Pratique du montage numérique	0	24	2	2
UE 3 : UE Transversale de	découverte			10	10
Cours obligatoire	Anglais des affaires	0	16,5	2	2
Cours obligatoire	Gestion de l'audiovisuel	18	0	4	4
	Un cours à choisir parmi les 2 options suivantes:				
Cours optionnel	Initiation au marketing	18	0	4	4
Cours optionnel	Instruments de financement	18	0	4	4
	UE 4 :			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
		198	166 F		30
	Total		166,5 4,5		30
V-I	b auding 44diant	+			
Voi	ume horaire étudiant	180	166,5		
	Semestre 4				
LIE 4 - Management 4	Jemestre 4				
UE 1 : Management 4	District des affaires	36	16.5	20 6	20 6
Cours obligatoire Cours obligatoire	Droits des affaires Statistiques appliquées à la gestion	36	16,5 16,5	7	7
Cours obligatoire	Comptabilité analytique	36	16,5	7	7
UE 2 : Cinéma 4 pratique				8	8
Cours obligatoire	Le cinéma moderne	24	0	2	2
Cours obligatoire	Esthétique et théories du cinéma	24	0	2	2
Cours obligatoire	Atelier de réalisation	7 0	36	2	2
Cours obligatoire	Postproduction	7 0	24	2	2
UE 3 : UE Transversale de	professionnalisation			2	2
Cours obligatoire	Anglais du cinéma	0	16,5	2	2
Séminaire obligatoire	Conférences de professionnels (cinéma)	4	0		
Séminaire obligatoire	Conférences de professionnels (gestion)	6	0		
Cours optionnel	Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) *	0	1		
	UE 4 :			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
	Total	166	127		30
Total		29	93		
Vol	ume horaire étudiant	166	127		
	Total annuel	364	293,5		60
		65	7,5		

Double licence 2ème année parcours "gestion-droit" (D2F2W1)							
Intitulé des blocs compétences et des éléments pédagogiques (EP)			ume aire	Info RCC			
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	СМ	TD	Coef.	ECTS		
Semestre 1	es fondamentales gestion 3			12	12		
Cours obligatoire	Instruments monétaires	36	16,5	6	6		
Cours obligatoire	Mathématiques	36	16,5	6	6		
Bloc de compétenc	es fondamentales droit 3			14	14		
Cours obligatoire	Droit des obligations I (Contrats)	36	18	6	6		
Cours obligatoire	Droit administratif I	36	18	6	6		
Cours obligatoire	Droit civil des biens	36	0	2	2		
Bloc de compétence	es transversales 3			4	4		
Cours obligatoire	Anglais de gestion	0	16,5	2	2		
Au choix parmi les t	rois:						
Cours optionnel	Initiation au marketing	18	0	2	2		
Cours optionnel	Introduction à la stratégie	18	0	2	2		
Cours optionnel	Introduction à la gestion des ressources humaines	18	0	2	2		
Bonus (sport, langu	es)						
Total		198	85,5		30		
			3,5 I				
Volume horaire étu	idiant	162	85,5				
Semestre 2							
	es fondamentales GESTION 4			10	10		
Cours obligatoire	Introduction aux marchés financiers	36	16,5	4	4		
Cours obligatoire	Comptabilité analytique	36	16,5	4	4		
Au choix parmi les d			26	2	2		
Cours optionnel Cours optionnel	Sport Rationnalité et organisation	0 36	26	2	2		
				_	_		
Bloc de compétenc	es fondamentales DROIT 4		I	10	10		
Cours obligatoire	Droit des obligations II (responsabilité)	36	18	5	5		
Cours obligatoire	Droit administratif II	36	18	5	5		
Bloc de compétenc	es transversales 4		1	10	10		
Cours obligatoire	Statistiques appliquées à la gestion	36	16,5	4	4		
Cours obligatoire	Droit des affaires	36	0	3	3		
Cours obligatoire	Anglais de gestion	0	16,5	3	3		
Bloc de compétenc	es de professionalisation						
Cours obligatoire							
cours obligatoric	Conférence des professionnels (10 à titre gracieux)	10	0				
Cours optionnel		0	1				
	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) *						
Cours optionnel	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) *	0	1 129		30		
Cours optionnel Bonus (stage fin L1, Total	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * sport, langues)	0 226 3	1 129 55		30		
Cours optionnel Bonus (stage fin L1,	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * sport, langues)	0	1 129		30		
Cours optionnel Bonus (stage fin L1, Total Volume horaire étu	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * sport, langues)	226 3: 226	1 129 55 103				
Cours optionnel Bonus (stage fin L1, Total	gracieux) Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) * sport, langues)	226 33 226	1 129 55		30 60		

	Double licence 3ème année	-			
	parcours "gestion-cinéma" (D3F	3D1)			
	Intitulé des UE			Info	RCC
	et des éléments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS
	Semestre 5				
UE 1 : Managemen	t 5			18	18
Cours obligatoire	Statistiques	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Comptabilité approfondie	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Droits des contrats	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	2	2
	ntique et esthétique		10,5	12	12
Cours obligatoire	Economie et droit du cinéma	24	0	2	2
Cours obligatoire	Théorie et analyse de la télévision	24	0	2	2
Cours obligatoire	Le récit au cinéma	24	0	2	2
Cours obligatoire	Atelier de conception d'un projet audiovisuel	0	24	2	2
Cours obligatoire	Direction de la photo		24	2	2
Cours obligatoire	L'analyse des séquences		24	2	2
Bonus : sport, activ		\dashv $$		_	_
	UE 3 :			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé		0		
Cours obligatorie	UE 4 :	0	U	0	0
				0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
Bonus : stage, LV2,	sport	180	400		20
	Total		138 18		30
	Volume horaire étudiant	180	138		
		,	•		
	Semestre 6				
	UE 1 : Management 6			16	16
Cours obligatoire	Gestion financière	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Marketing	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Contrôle de gestion	36	16,5	5	5
UE	2 : Cinéma 6 pratique et esthétique			12	12
Cours obligatoire	Esthétique et poétique du film	24	0	2	2
Cours obligatoire	Sociologie de l'audiovisuel	24	0	2	2
Cours obligatoire	Le son au cinéma	24	0	2	2
Cours obligatoire	Pratiques spécifiques	0	24	2	2
Cours obligatoire	Atelier de réalisation d'un projet	o	24	2	2
Cours obligatoire	Initiation à la production audiovisuelle	0	24	2	2
	UE 3 : UE de professionnalisation			2	2
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	2	2
Cours obligatoire	Projet professionnel Module DPEIP n°2	6	0	0	0
	ités culturelles, engagement citoyen, LV2			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
Cours obligatorie	Juisii Illittuic	0	Į U	U	U
	T -1-1	186	138		30
	Total		24		
	Volume horaire étudiant	186	138		
		100	130		
		366	276		60
	Total annuel		42		
		0	74		

	Double licence 3ème ann	née -			
	parcours "gestion-droit" (D	3F3W1)		
Intitulé des blocs de compétences			Volume Horaire		RCC
des él	et éments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS
	Semestre 1				
Bloc de compétence	es fondamentales DROIT V			15	15
Cours obligatoire	Régime des obligations	36	18	5	5
Cours obligatoire	Droit des sociétés I	36	18	5	5
Cours obligatoire	Relations individuelles de travail	36	18	5	5
Bloc de compétence	es transerversales			15	15
Cours obligatoire	Bases de données informatiques	36	33	5	5
Cours obligatoire	Comptabilité approfondie	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Bases de données informatiques	0	16,5	5	5
Bonus (stage*, spor	t, LV2)				
Total		180	120		30
		30	00		
Volume horaire étu	diant	180	120		
Semestre 2					
	es fondamentales GESTION V			12	12
Cours obligatoire	Gestion financière 1	36	16,5	4	4
Cours obligatoire	Contrôle de gestion	36	16,5	4	4
Cours obligatoire	Marketing	36	16,5	4	4
Bloc de compétence	es fondamentales DROIT VI			12	12
Cours obligatoire	Contrats spéciaux	36	18	4	4
Cours obligatoire	Droit des sociétés II	36	18	4	4
Cours obligatoire	Relations collectives de travail	36	18	4	4
Bloc de préprofessi	onnalisation			1	6
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	1	6
Cours obligatoire	Projet professionnel - Module DPEIP n°2	6	0		
Cours obligatoire	Stage en entreprise en fin de L3 (rapport de stage et soutenance en M1)	0	0		
Bonus (sport, langue					
	Total		120 42		30
Vo	olume horaire étudiant	222	120		
	Total annuel	402	240		60
	i otai aililuci	64	42		

	Licence 1ère année				
	parcous "gestion" (L2F101)			
		Volume	Volume Horaire		RCC
de	et s éléments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS
	Semestre 1				
UE 1 : Enseigneme	nts Fondamentaux			12	12
Cours obligatoire	Méthodologie	12			
Cours obligatoire	Comptabilité financière	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Macroéconomie	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
UE 2 : Enseigneme	nts fondamentaux de gestion			11	11
Cours obligatoire	Statistiques appliquées à la gestion	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Introduction à la gestion	36	0	5	5
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
UE 3 : Enseigneme	nts transversaux (choisir 1 cours optionnel)			7	7
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	3	3
Cours optionnel	Introduction au droit public	36	0	4	4
Cours optionnel	Histoire de l'économie et de la gestion	36	0	4	4
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
	vités culturelles, engagement citoyen, LV2			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
	rités culturelles, engagement citoyen, LV2		U	0	0
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		228	66		30
	Total	2	94		
	Volume horaire étudiant	192	66		
	Semestre 2				
UE 1 : Enseigneme	nts fondamentaux			14	14
Cours obligatoire	Mathématiques	36	16,5	8	8
Cours obligatoire	Microéconomie *	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
UE 2 : Pré-professi	onnalisation				
Cours obligatoire	CV et lettre de motivation	0	3		
Cours obligatoire	Projet professionnel - Module DPEIP	6	0		
Cours obligatoire	Actualité économique (EPI / MOOC) **	0	36		
Cours optionnel	Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) ***	0	1		
UE 3 : Enseigneme	nts transversaux		•	16	16
Cours obligatoire	Initiation au droit privé	36	16,5	8	8
Cours obligatoire	Organisation et management	36	0	5	5
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	3	3
Bonus : sport, activ	-	0	0	0	0
UE 4 :	-			0	0
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0
	ités culturelles, engagement citoyen, LV2		!	-	-
•		150	106		30
	Total		56		
	Volume horaire étudiant	150	106		
		1			
	Total annuel	378	172		60
		5	50		

Licence 2ème année parcours "gestion" (L2F201)						
	Intitulé des UE			Info	o RCC	
	et des éléments pédagogiques (EP)		TD	Coef.	ECTS	
	Semestre 1					
	nts Fondamentaux et méthodologie	_	Ι	18	18	
Cours obligatoire	Instruments monétaires	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Mathématiques	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Informatique et enseignement C2i	48	33	6	6	
UE 2 : Découverte d	du management			12	12	
Cours obligatoire	Anglais LV1		16,5	3	3	
Choisir 3 cours parr	n les 6 cours suivants :					
Cours optionnel	Introduction à la fiscalité	18	0	3	3	
Cours optionnel	Initiation au marketing	18	0	3	3	
Cours optionnel	Instruments de financement	18	0	3	3	
Cours optionnel	Introduction à la GRH	18	0	3	3	
Cours optionnel	Gestion de l'audiovisuel	18	0	3	3	
Cours optionnel	Introduction à la stratégie	18	0	3	3	
Bonus : sport, activ	tés culturelles, engagement citoyen, LV2					
	Total	228	82,5		30	
			L0,5			
	Volume horaire étudiant	174	82,5			
	Semestre 2					
UE 1 : Enseignemer	nts fondamentaux			18	18	
Cours obligatoire	Introduction aux marchés financiers	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Statistiques appliquées à la gestion	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Comptabilité analytique	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0	
UE 2 : Pré-profession			l	12	12	
Cours obligatoire	Droit des affaires	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Anglais. LV1	0	16,5	3	3	
•	n les 2 cours suivants :	_		_		
Cours optionnel	Rationalité et organisation	36	0	3	3	
Cours optionnel	Sport Sport	0	26	3	3	
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0	
UE 3 : Pré-profession			l			
Cours obligatoire	Conférences de professionnels	20				
Cours optionnel	Stage de fin d'année (suivi - évaluation rapport - soutenance si nécessaire) *	0	1			
UE 4:				0	0	
Cours obligatoire	Saisir intitulé	0	0	0	0	
Bonus : stage, sport	, activités culturelles, engagement citoyen, LV2					
	Total	200	109,5		30	
	Volume horaire étudiant	200)9,5 _{83.5}			
	Totalic Horane etadiant		83,5			
	Total annuel	428	192		60	
		6	520			

ı	Licence 3ème année parcours "stratégie et économie d'entreprise	e " (L3	F302)			
	Intitulé des UE				RCC	
	et des éléments pédagogiques (EP)	СМ	TD	Coef.	ECTS	
	Semestre 1 UE 1: Enseignements fondamentaux		!	26	26	
Cours obligatoire	Economie sectorielle et des marchés	18	0	26 2	26 2	
Cours obligatoric	Economic sectoriene et des marches	10				
Cours obligatoire	Economie de l'information et de l'incertain	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Managerial economics: theory and Practice	36	0	4	4	
Cours obligatoire	Statistiques et économétrie appliquées	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Introduction à la recherche opérationnelle	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	2	2	
UE 2 : Ensei	gnements de pré-professionnalisation (1 option au choix)	1		4	4	
Cours optionnel	Théorie de l'entreprise	36	0	4	4	
Cours optionnel	RH et management d'équipe	36	0	4	4	
Cours optionnel	Comptabilité approfondie	36	0	4	4	
BONUS		1				
Activités sportives Activités culturelles		+				
Langues						
Stage						
	Total	270	66 36		30	
	Volume horaire étudiant					
	Semestre 2					
	UE 1: Enseignements fondamentaux			26	26	
Cours obligatoire	Méthodologie d'aide à la décision	18	0	4	4	
Cours obligatoire	Gestion financière	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Marketing	36	0	4	4	
Cours obligatoire	Informatique	36	16,5	6	6	
Cours obligatoire	Business economic environnement	36	0	4	4	
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	2	2	
HED - Forst	gnements de pré-professionnalisation (1 option au choix)			4	4	
		+				
Cours optionnel	Stratégies industrielles	36		4	4	
Cours optionnel BONUS	Stratégie et décision financière	36		4	4	
Activités sportives		1				
Activités culturelles						
Langues Stage						
	T-1-1	234	49,5		30	
	Total		3,5			
	Volume horaire étudiant		[
	Total annuel	504	115,5		60	
	i otal almaci	61	9,5			

	Licence 3ème année				
	parours "comptabilité -contrôle - audit" (L3	3F304)			
	Intitulé des UE	Volu	ıme	Info	PCC
	et	Hor			
de	es éléments pédagogiques (EP)	CM	TD	Coef.	ECTS
	Semestre 1				
	UE 1 "UE Juridique"		1	14	14
Cours obligatoire	Droit fiscal 1	26	24	4	4
Cours obligatoire	Droit social 1	30	30	5	5
Cours obligatoire	Droit des sociétés 1	30	30	5	5
	UE 2 "UE Comptable"			11	11
Cours obligatoire	Comptabilité financière (mise à niveau)	12	12	1	1
Cours obligatoire	Comptabilité approfondie	26	24	5	5
Cours obligatoire	Comptabilité des sociétés	26	24	5	5
	UE 3 "UE Transversale"			5	5
Cours obligatoire	Analyse et gestion financière	26	24	4	4
Cours obligatoire	Anglais des affaires	0	24	1	1
Cours obligatoire	Cycle de conférences	0	24	0	0
Bonus : sport, activi	tés culturelles, engagement citoyen, LV2				
	Total	176	216		30
	rotai	39	92		
	Volume horaire étudiant	176	216		
	Semestre 2				
	UE 1 "UE Juridique"			16	16
Cours obligatoire	Droit du crédit et contentieux	36	0	3	3
Cours obligatoire	Droit fiscal 2 Droit fiscal 3	15	15 24	3	3 4
Cours obligatoire Cours obligatoire		26		4	-
Cours obligatoire	Droit social 2	18	18	3	3
	Droit des sociétés 2 E 2 "UE de Professionnalisation	18	18	3	3
			l	12	12
Cours obligatoire	Contrôle de gestion	26	24	4	4
Cours obligatoire	Management	26	24	4	4
Cours obligatoire	Managemenet organisationnel des SI	26	24	4	4
	UE 3 "UE Transversale"	12	1.0	2	2
Cours obligatoire	Techniques de communication écrite & orale	12	12	1	1
Cours obligatoire	Anglais des affaires	0	24	1	1
Cours obligatoire	Cycle de conférences	0	24	0	0
Bonus : sport, activi	tés culturelles, engagement citoyen, LV2		ı		
	Total	203	207		30
		41	LO		
	Volume horaire étudiant	203	207		
	Total annuel	379	423		60
		80)2		

Licence 3ème année parcours "Gestion-Finance" (L3F307)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		СМ	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 : Enseignements fondamentaux				14	14
Cours obligatoire	Comptabilité approfondie	36	16,5	6	6
Cours obligatoire	Statistiques appliquées	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Anglais LV1	0	16,5	3	3
UE 2 : Enseignements de pré-professionnalisation				11	11
Cours obligatoire	Droits des contrats	36	16,5	5	5
Cours obligatoire	Bases de données informatiques	36	33	6	6
UE 3 : Enseignements fondamentaux optionnels				5	5
Choisir 1 cours parmles 4 cours suivants :					
Cours optionnel	Théorie de l'entreprise	36	0	5	5
Cours optionnel	Stratégie bancaire ***	36	0	5	5
Cours optionnel	RH et management d'équipe	36	0	5	5
Cours optionnel	Conjoncture économique et financière ***	30	0	5	5
BONUS : stage, spor	rts, activités culturelles, LV2				
Total		202			
	Total	282	99	30	30
		38	81	30	30
	Total Volume horaire étudiant			30	30
	Volume horaire étudiant	180	99		
Cours obligatoire	Volume horaire étudiant Gestion financière	180	99 16,5	6	6
Cours obligatoire	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing	36 36 36	99 16,5 16,5	6	6
Cours obligatoire Cours obligatoire	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1	180	99 16,5	6 6 3	6 6 3
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2 : Enseignemen	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 ats de pré-professionnalisation	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10	6 6 3 10
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 hts de pré-professionnalisation Contrôle de gestion	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10 5	6 6 3 10 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10	6 6 3 10 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10 5	6 6 3 10 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels Inles 3 cours suivants :	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10 5 5	6 6 3 10 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels	36 36 36 0	99 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10 5 5	6 6 3 10 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels Inles 3 cours suivants :	36 36 36 0 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5	6 6 3 10 5 5	6 6 3 10 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels Inles 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux ***	36 36 36 0 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie ***	36 36 36 36 36 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie *** Stratégies industrielles	36 36 36 0 36 36 36 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0 0	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Ints de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Ints fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie *** Stratégies industrielles ivités culturelles, LV2, engagement citoyen Total	36 36 36 0 36 36 36 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Its de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Its fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie *** Stratégies industrielles ivités culturelles, LV2, engagement citoyen	36 36 36 0 36 36 36 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0 0	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Ints de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Ints fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie *** Stratégies industrielles ivités culturelles, LV2, engagement citoyen Total	36 36 36 0 36 36 36 36 36 36 38 38 38	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0 0 82,5 4,5 82,5	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5 5
Cours obligatoire Cours obligatoire UE 2: Enseignemen Cours obligatoire Cours obligatoire UE 3: Enseignemen Choisir 1 cours parn Cours optionnel Cours optionnel Cours optionnel	Volume horaire étudiant Gestion financière Marketing Anglais. LV1 Ints de pré-professionnalisation Contrôle de gestion Techniques quantitatives de gestion Ints fondamentaux optionnels In les 3 cours suivants: Droit du crédit et contentieux *** Gestion de trésorerie *** Stratégies industrielles ivités culturelles, LV2, engagement citoyen Total	36 36 36 0 36 36 36 36 36 36 36 36	99 16,5 16,5 16,5 16,5 0 0 0 82,5 4,5	6 6 3 10 5 5 5	6 6 3 10 5 5 5